

OSMANLI ARAŞTIRMALARI
V

Neşir Heyeti — Editorial Board

HALİL İNALCIK — NEJAT GÖYÜNÇ

HEATH W. LOWRY

THE JOURNAL OF OTTOMAN STUDIES
V

İstanbul - 1986

DEUX MONASTÈRES BYZANTINS FONDÉS PAR DES TURCS :
KOUTLOUMOUSSIOU/KUTULMUŞ ET
DOURACHANI/TURAHAN

Michel Balivet

Les relatives bonnes conditions faites généralement aux monastères byzantins par les conquérants turcs sont fréquemment attestées dès l'origine de l'expansion ottomane en Anatolie et dans les Balkans¹.

L'attitude des sultans ottomans était héritée de l'époque seldjoukide² et, pour remonter plus haut dans le temps, du comportement même du Prophète Mahomet à l'égard des institutions mo-

1 Firmans et privilèges accordés dès le début de la conquête par les premiers sultans et renouvelés ponctuellement par leurs successeurs: par ex. le monastère de Saint-Jean Prodrome à Serrès (Margarid Manastiri), A. Guillou, *Les archives de Saint-Jean prodrome*, Paris 1955, p. 155-157; Irène Beldiceanu-Steiner, «La prise de Serrès et le Firman de 1372 en faveur du monastère de Saint-Jean Prodrome», *Acta Historica*, Munich, IV, 1965, pp. 15-24; Elizabeth Zachariadou, «Early Ottoman Documents of the Prodromos Monastery (Serres)», *Südost-Forschungen*, XXVIII, 1969, p. 1. Des accords furent peut-être même passés entre souverains turcs et monastères dès avant la conquête politique: cf. le Firman selon lequel les couvents du Mont Athos... *sont devenus sujets ottomans avant les autres rayas et ont joui d'exemptions et de la protection du sultan*, G. Smyrnakès *La Montagne Sainte* (en grec), Athènes 1903, p. 109, et cela dès l'époque d'Orhan, *ibidem*, voire d'Osman (!) selon Yazicioğlu Ali, F. Taeschner-P. Wittek, *Die Vezirfamilie der Çandarlyzade*, *Der Islam*, 18, 1929 p. 72, note 1. Sur les bonnes relations entre les moines de Saint-Jean de Patmos et les autorités turques, C. Buondelmonti, *Description des Iles de l'Archipel*, éd. E. Legrand, Paris 1897 p. 223.

2 Nombreux exemples dans Ö. Turan, «Les Souverains Seldjoukides et leurs sujets non-musulmans», in *Studia Islamica*, I, 1953, pp. 65-99. Voir le témoignage de Mathieu d'Edesse: *Malikshah exempta les églises, les couvents et les prêtres de toute redevance... C'est lui qui commença à faire reflourir*

nastiques chrétiennes³, sans oublier une propension spécifiquement turque à la tolérance confessionnelle⁴.

Du rôle de protecteur de monastère à celui de fondateur, il y a cependant un pas que l'on voit mal un souverain musulman franchir à l'égard d'établissements appartenant à une religion différente de la sienne.

Pourtant, le phénomène, bien que rare, existe et l'on a plusieurs cas de couvents accordant le titre de *ktétor* (fondateur) à des souverains ou à des notabilités turques.

Le terme de *ktétor*⁵ a un sens juridique, disciplinaire et honorifique extrêmement précis : depuis le IX^e siècle surtout, par

notre pays et qui protégea les couvents, Chronique, trad. Dulaurier, Paris 1858, pp. 19-20), certains passages du Coran sont élogieux à l'égard des moines de Çeleleddin Rumi au XIII^e s., F. W. Hasluck, *Christianity and Islam under the Sultans*, Cambridge 1929, II, pp. 372-375.

3 Selon Râzi, *Mafâtiḥ al-ghaib*, éd. du Caire, 1308 H., III, pp. 31-34, (A. T. Khoury, *Les théologiens byzantins et l'Islam*, Louvain-Paris 1969, pp. 19-20), certains passages du Coran sont élogieux à l'égard des moines chrétiens, notamment III, 109-111; cf. les traditions des principaux monastères du Proche-Orient concernant la protection accordée par Mahomet à leurs communautés, par exemple sous forme d'un *ahitname* à Sainte-Catherine du Sinaï, K. Amantos, *Histoire du Monastère du Sinaï* (en grec), Salonique 1953, pp. 26-27; à Saint-Macaire dans le Wadi el-Natrun : *Mahomet lui donna de grandes rentes... De tout ceci, on dressa un bel acte qui fut signé par Mahomet. Les religieux montrèrent l'acte avec beaucoup de solennité*, raconte le voyageur Joos van Ghistele en 1482-83; *Voyage en Egypte*, trad. Renée Bauwens-Préaux, Le Caire 1976, pp. 134-135; à Mar Gabriel, au Turabdin, où il est question d'un firman d'Omar, M. H. Dolapönü, *Deyr-el-Umur Tarihi*, Istanbul 1971, p. 63. Sur la situation des monastères proche-orientaux au Moyen Age; Encyclopédie de l'Islam 2^e éd., «Dayr» (D. Sourdel).

4 L'atmosphère de grande tolérance de l'Anatolie turque médiévale étonnait et choquait même les autres musulmans Ibn el-Athîr, «Histoire des Atabecs de Mosul», in *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens orientaux*, Paris 1876, II, 2, p. 291; Abu'l-Fida, in *ibid.*, I, p. 180; Ibn Battuta, *Voyages*, trad. C. Defremery et B. R. Sanguinetti, Paris 1854, II, p. 305; E. J. W. Gibb, *A history of ottoman poetry*, Londres 1900, I, pp. 234-235. Voir aussi Taharten, accusé auprès de Tamerlan d'accorder plus de faveurs aux Chrétiens qu'aux Musulmans, Clavijo, *Embassy to Tamerlane*, trad. Le Strange, Londres 1928, p. 130; sur Taharten, Y. Yilcel, *Mutaharten ve Erzincan Emirliği*, Ankara 1983, p. 227 sqq.

5 C. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis*, Lyon 1688, col. 760/761.

l'intermédiaire de statuts de fondation (*typika ktètorika*) codifiés par lui, le fondateur s'arrogé le droit de déterminer le statut juridique de son monastère et les règlements d'organisation interne que sont tenus de respecter les moines⁶. Les droits du fondateur, transmissible à ses héritiers, sont nombreux : une partie du revenu de la fondation doit être consacrée à l'entretien de son tombeau, à la célébration de son anniversaire et de celui des siens, et la commémoration de son nom dans la liturgie est un des avantages spirituels que le fondateur se réserve⁷.

L'appellation de *ktètor* qui, au sens strict, désigne le fondateur d'une institution nouvelle, s'applique souvent dans une signification plus large, à un bienfaiteur qui a relevé un monastère en ruine, rebâti l'église conventuelle, restauré les édifices, légué une partie de sa fortune à la communauté etc...⁸.

Dans cette acception du terme, plusieurs hauts personnages ottomans répondent à la définition à commencer par le Sultan Selim I^{er}. A son sujet, les sources grecques sont partagées et même tout à fait contradictoires. Les unes rapportent que le sultan eut un moment l'idée d'islamiser de force tous les Chrétiens de l'empire et de confisquer leurs églises, et que seule l'action concertée du Grand Vizir et du Patriarche grec le détournèrent de son projet⁹; d'autres sources, au contraire, ne ménagent pas leurs éloges à un monarque ... *homme vaillant, juge sage et équitable (qui) aima beaucoup les chrétiens et l'Eglise du Christ; de son temps furent*

6 K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, Munich 1897, pp. 314-319.

7 L. Bréhier, *Le Monde Byzantin*, II, pp. 545-552.

8 Michel Paléologue, après la reconquête de Byzance en 1261, eut droit à ce titre en restaurant plusieurs monastères ruinés par les Latins, *ibid.* p. 571. Une religieuse de la famille des Cantacuzène est commémorée comme *ktètorissa* (fondatrice) par un couvent dont elle a relevé l'église, D.M. Nicol, *The Byzantine Family of Kantakouzenos*, Washington 1968, p. 160. Le savant Théodore Métochite rénovateur du monastère de Chora, se pare du même titre sur la célèbre mosaïque du narthex de la Kariye Camii, P.A. Underwood, *The Kariye Djami*, Londres 1967, I, p. 42; cf. aussi R. Janin, *La géographie ecclésiastique de l'empire byzantin*, Paris 1953, I, 3, p. 186.

9 *Historia Patriarchica Constantinoupoleos*, Bonn 1849, p. 158 sqq; S. Runciman, *The Great Church in captivity*, Cambridge 1968, pp 189-190.

bâties beaucoup d'églises chrétiennes... il ordonna que tous les temples de Dieu fussent embellis; et, à côté des anciennes églises, il s'en éleva de nouvelles¹⁰.

Non seulement Selim serait venu à l'Athos¹¹ mais il aurait comblé de bienfaits les monastères de Jérusalem, du Sinai, d'Égypte¹², de Sumela près de Trébizonde¹³.

Le document le plus célèbre concernant les bienfaits du sultan à l'égard d'un monastère est celui conservé au couvent athonite de Xéropotamou¹⁴ : à la suite d'une vision «des Quarante Saints» (*Aziz Kırklar*), patrons du dit couvent, pendant sa campagne d'Égypte, le sultan reconstruisit le monastère qui avait été détruit par un incendie, le dota d'abondants privilèges et exemptions et reçut pour ce fait le titre de *ktètôr*¹⁵.

Le souvenir des bons offices d'un protecteur peut s'être conservé par la substitution progressive dans la mémoire populaire du nom du protecteur à l'invocation première du monastère: l'efficace intercession d'un moine nommé Margaritès auprès du sultan, fit qu'on désigna désormais Saint-Jean Prodrome de Serrès sous le nom de *Margarid Manastiri*¹⁶. Le même changemet de nom est observé

10 *Chronicon breve*, en app. à l'Histoire de Ducas, Bonn 1834, p. 523; S. Binon, *Les origines légendaires et l'Histoire de Xéropotamou et de St-Paul de l'Athos*, Louvain 1942, pp 149-150.

11 Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, trad. Hellert, Paris 1836, IV, 155.

12 K. Amantos, in *Hellenika*, IX (1936), pp. 143-144.

13 Dosithée de Jérusalem, in E. Legrand, *Bibliographie hellénique du XVIII^e s.*, Paris 1918, II, p. 120 122; S. Horuloğlu, *Trabzon ve Çevresinin Tarihi eserleri*, Ankara, s.a., p. 57. L'intérêt du sultan Sélim pour Suméla, vient probablement du fait que sa mère était une Grecque originaire d'un village proche du menastère, A. Bryer, «The Tourkokratia in the Pontes», in *Neo-Hellenika*, I, p. 41.

14 Sources, éditions et discussion sur l'authenticité du document in Binon, p. 143 sqq.

15 Six lampes en argent à la mémoire du sultan Selim brûlent devant l'icône des quarante martyrs dans l'église conventuelle, S. Loch, *Athos, the Holy Mountain*, Salonique 1957, p. 112. Sur le culte islamo-chrétien des 40 martyrs (Kırk Şehitler), A.Y. Ocak, *Türk Halk İnanclarında ve Edebiyatında Evliya Menkabeleri*, Ankara 1984, p. 18.

16 Guillou, p. 155 note 2.

à Salonique en faveur d'un haut dignitaire musulman: le monastère des Vlatades fut, après la conquête de la ville, réoccupé par les moines grâce à l'intervention de Sungur Çavuş Bey et fut appelé désormais *Çavuş Manastırı*¹⁷.

Mais les deux cas les plus spectaculaires du rôle joué par des Turcs dans l'histoire de fondations monastiques orthodoxes, restent ceux d'un très ancien couvent du Mont Athos et d'un monastère situé à côté de Janina, en Épire. Il ne s'agit plus d'une épisodique protection ou d'une simple restauration, mais de la création même de ces deux établissements, attribuée à l'initiative de deux Turcs et non des moindres puisque le premier appartient à la célèbre famille des Kurtuluş qui s'illustrèrent en Anatolie dès le XI^e siècle, et que le second n'est autre que le conquérant de la Thessalie au XV^e siècle, Turahan Beg; les noms de deux fondateurs se sont perpétués jusqu'à nos jours sous les formes de *Koutloumoussiou* et de *Dourachani*, et leur souvenir, quoique vague, est encore reconnu¹⁸.

Pour présenter Koutloumoussiou, on ne peut mieux faire que de résumer brièvement les renseignements réunis par P. Lemerle dans son édition des Actes du Monastère¹⁹: sur un document du monastère russe de l'Athos, daté d'août 1169, se trouve parmi d'autres signatures, celle d'un nommé Isaïe, *hiéromoine et higoumène du monastère de Koutloumoussi*. C'est la mention la plus ancienne du couvent. Si l'on songe que le fondateur de la dynastie des Kutuluş mourut en 1063 et que, dès après Malazgirt, Süleyman Ibn Kutuluş et les siens, depuis Nicée, eurent des relations de plus en plus fréquentes avec les Byzantins, on possède les deux termes chronologiques entre lesquels dut se situer la fondation du monastère. On peut supposer qu'au début du XII^e siècle un membre

17 M. Kiel, «Notes on Some Turkish Monuments in Thessaloniki», in *Balkan Studies*, 11, 1970, p. 129/130; G. Stogioglou, *Le monastère patriarcal des Vlatades à Salonique* (en grec), Salonique 1971, p. 73 sqq. Le monastère est indifféremment désigné par l'un ou l'autre de ses deux noms dans les firmans ottomans entre 1436 et 1839, I. Vaodravellès, *Archives historiques de Macédoine III, Les archives du Monastère des Vlatades (en grec)*, Salonique 1955.

18 A nos questions sur les fondateurs, il nous a été réponsans les deux cas par les religieux que *le monastère a été fondé par un Turc*.

19 P. Lemerle, «Actes de Kutuluş», in *Archives de l'Athos*, II, Paris 1946, pp. 1-5.

de la famille des Kutulmuş passa à Byzance, devint chrétien et alla sans doute finir sa vie au Mont Athos où il fonda un couvent qui perpétua son nom. Cela est d'autant plus probable que des cas de Seldjoukides réfugiés à Byzance et en Macédoine et éventuellement devenus chrétiens, sont attestés ultérieurement²⁰.

Quoi qu'il en soit, comme le remarquent P. Lemerle et P. Wittek : *ce monastère fondé par un Turc, dont il garde le nom, et un nom si fameux, est un bel exemple de cette interpénétration des mondes turc et byzantin, chrétien et musulman qui commence, dès le XI^e siècle, à préparer le glissement du monde byzantin tout entier vers la Turcocratie*²¹.

Si les circonstances et la date de la fondation de Koutloumoussiou restent peu claires, il n'en est pas de même de l'événement qui présida à la création, au XV^e siècle, d'un monastère au bord du lac de Janina par Turahan Beg. Une tradition rapportée par P. Arabantinos, au milieu du XIX^e siècle²², raconte que Turahan, après avoir traversé le massif du Pinde avec l'avantgarde de son armée, arriva sur la rive nord-est du lac de Janina par une nuit d'hiver particulièrement obscure. Comme le lac était gelé et recouvert de neige, le général turc, pensant être sur la terre ferme, le traversa sur toute sa largeur jusqu'à Janina. Là, il apprit à quel danger il venait d'échapper et attribua son salut à la protection de la Vierge Marie, dont une petite chapelle s'élevait à l'endroit même où il s'était engagé sur le lac²³. Il construisit en signe de reconnaissance un monastère qui porte son nom et qui existe toujours. On sait par ailleurs que

20 P. Wittek, «La descendance chrétienne de la dynastie Seldjuk en Macédoine,» in *Echos d'Orient*, 33, 1934, pp. 409-412; Elizabeth Zachariadou, «Les descendants chrétiens de Izzeddin Kaikaus à Véria» (en grec), in *Makedonika*, 6, 1964-65, pp. 62-74.

21 P. Lemerle et P. Wittek, «Recherches sur l'histoire et le statut des monastères athonites sous la domination turque», in *Archives d'Histoire du droit oriental*, III, Wetteren 1948, p. 419. On ne sait d'où le «Guide Bleu» Grèce, Paris 1967, p. 750, tire l'information selon laquelle un autre couvent de l'Athos, Karakalla, aurait été fondé par un Turc.

22 *Chronographie de l'Épire* (en grec), Athènes 1856, I, P 162 note 2.

23 Cf. la vision de Marie attribuée à Selim Ier dans les environs de Sumela, à la suite de quoi il accorde un firman très avantageux au monastère, Dosithée, op. cit.

c'est vers 1436 que Turahan, marchant sur l'Albanie, passa par Janina²⁴.

Quelle qu'en soit la raison première, l'attribution à Turahan de la fondation du monastère de Janina paraît tout à fait probable : on ne verrait pas autrement la raison de la persistance du nom de Dourachani, resté celui du couvent jusqu'aujourd'hui. Le conquérant turc nous est présenté plutôt favorablement par Sphrantzès, qui le rencontra à Thèbes en 1435²⁵. Il semble avoir eu vis-à-vis de ses sujets chrétiens en Thessalie, une attitude très ouverte qui ne contredit par la tradition du monastère de Janina, puisqu'il construisit à peu de distance de Larissa, à Tirnavos, une importante église qui, elle aussi, porte son nom²⁶. De plus, le fait que les libéralités de Turahan aient été destinées, dans notre exemple, à la région de Janina, se comprend d'autant mieux que les relations turco-épirotes devaient être le meilleur possible. Il faut en effet se souvenir qu'en un temps de conquête souvent violente et meurtrière, Janina, avait su éviter le pire, contrairement à Salonique sa voisine, en répondant favorablement aux propositions du Sultan Murad II: ce dernier ayant fait parvenir une lettre aux notables locaux, leur conseillant de se soumettre pacifiquement à lui en échange de conditions avantageuses de reddition, les habitants envoyèrent aussitôt une délégation qui apporta au souverain les clefs de la ville²⁷.

La décision de rendre la place avait été prise sur l'initiative du métropolitain et des officiers. Les conditions faites à Janina nous sont connues par un document plusieurs fois édité : le beylerbey de Roumélie, Sinan, s'engage par serment solennel à ne pas emmener la population en captivité, à ne pas transformer les églises en mosquées; les cloches pourront continuer à sonner, le métropolitain

24 D.N. Nicol, *The Despotate of Epiros*, Cambridge 1984, p. 246; voir aussi L. Malamas, *A Guide of Epiros*, Athènes 1983, p. 18-19.

25 G. Sphrantzès, *Chronique*, Bonn 1838, II, 11, p. 160.

26 Arabantinos, *Chronographie*, loc. cit.; *Encyclopédie de l'Islam* 1^{ère} éd., art. «Turakhan Beg,» où F. Babinger précise que l'église existe toujours.

27 D'autres sources disent que les négociations furent entamées alors que le siège de la ville avait déjà commencé. Sur l'ensemble des sources concernant la reddition de Janina, Nicol, *op. cit.*, pp. 201-203.

garde toutes ses prérogatives et les notables toutes leurs propriétés²⁸.

Les deux exemples de Turcs fondateurs de monastères que nous avons évoqués sont, bien entendu, des cas limites, Mais leur intérêt historique réside dans le fait qu'ils sont révélateurs d'une attitude extrêmement libérale des conquérants ottomans en matière de religion : accordant ou confirmant des privilèges aux institutions religieuses chrétiennes, ménageant les propriétés ecclésiastiques susceptibles doctrinales²⁹, ils surent ainsi s'attirer la sympathie de leurs nouveaux sujets chrétiens, orthodoxes en particulier, lesquels étaient en butte depuis longtemps aux tentatives d'union religieuse que voulaient leur imposer l'Europe catholique et une partie des derniers dirigeants byzantins, en échange d'un toujours plus hypothétique secours militaire.

Les sultans ottomans apparurent souvent ainsi, selon l'expression de H. İnalcık, comme les protecteurs des Orthodoxes, image qu'ils eurent d'ailleurs soin d'entretenir³⁰. De cela, les autorités religieuses s'étaient rendu compte depuis longtemps, comme l'illustrent trois textes émanant de patriarches que, pour conclure, nous choisirons volontairement à des époques différentes, ceci afin de montrer la continuité d'une attitude favorable des pouvoirs ecclésiastiques orthodoxes à l'implantation politique des Ottomans.

En 1384, le Patriarche Nil écrit au Pape Urbain VI : *Bien que souffrant de la conquête turque par la volonté de Dieu à cause de nos péchés, nous jouissons d'une compète liberté, pouvant recevoir*

28 Cela se passait en octobre 1430, *ibid.*, *loc. cit.* Les conditions réservées à Serrès par les Turcs, une cinquantaine d'années plus tôt, semblent analogues, du moins en ce qui concerne les églises, dont pas une seule ne fut transformée en mosquée selon la tradition locale, A. Vacalopoulos, *History Macedonia*, Salonique 1973, p. 41.

29 Cf. la politique de Mehmed II envers le Patriarcat orthodoxe après la prise d'Istanbul, V. Mirmiroğlu, *Fatih Sultan Mehmed II devrine ait Tarihi Vesikalar*, Istanbul, 1945, p. 57 sqq. Voir aussi les points communs aux deux religions populaires : culte des 40, de Meryemana, Hasluck I, 35, 64, II, 554, de St Georges/Sarı Saltık, Ocak, p. 107.

30 H. İnalcık, *The Policy of Mehmed II Toward the Greek Population of Istanbul*, in *Dumbarton Oaks Papers*, 23-24, 1960-70, p. 236.

*des lettres, en envoyer, ayant toute latitude pour choisir, ordonner et envoyer des évêques où nous voulons et pour nous occuper de toutes les affaires ecclésiastiques sans aucun obstacle, jusqu'au coeur même des régions infidèles*³¹.

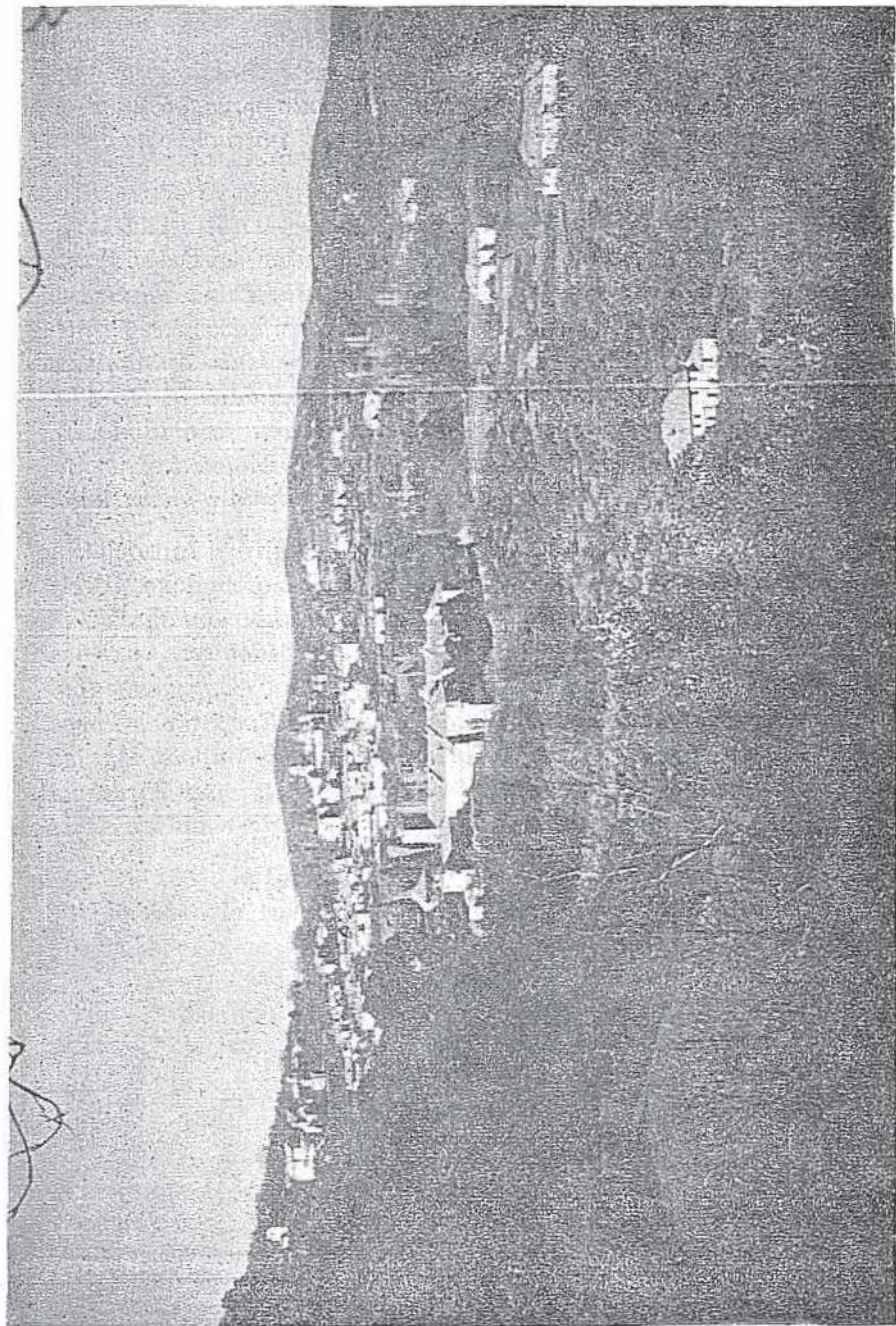
En 1480, le Patriarche Maxime, s'adressant par lettre au Doge de Venise pour le convaincre de ne pas persécuter les Orthodoxes, lui donne en exemple la tolérance de Mehmed II: *Donce le Grand et Très Haut Monarque, étant d'une autre religion, laisse les Chrétiens et tous les autres libres en ce qui concerne leurs opinions et leur Foi, et, un peu auparavant, ayant appris que, dans la Grande-Valachie, les Agorènes sont persécutés pour être faits orthodoxes, il a écrit et envoyé des officiers avec l'ordre que la loi de Dieu ne souffre pas de violence, et a empêché de cette façon la persécution*³².

Et enfin, au XVII^e siècle, le Patriarche Macaire d'Antioche, à propos des Polonais qui persécutent leurs sujets orthodoxes, écrit avec véhémence: *Et pourquoi dis-je que ces Polonais sont maudits? Parce qu'ils se sont révélés plus abjects que les idolâtres, par les cruels traitements qu'ils ont infligés aux Chrétiens, en pensant abolir le nom même d'Orthodoxe. Que Dieu perpétue l'Empire des Turcs pour les siècles des siècles! Car ils perçoivent leurs impôts sans se préoccuper de religion, ni de savoir si leurs sujets sont chrétiens ou nazaréens, juifs ou samaritains*³³.

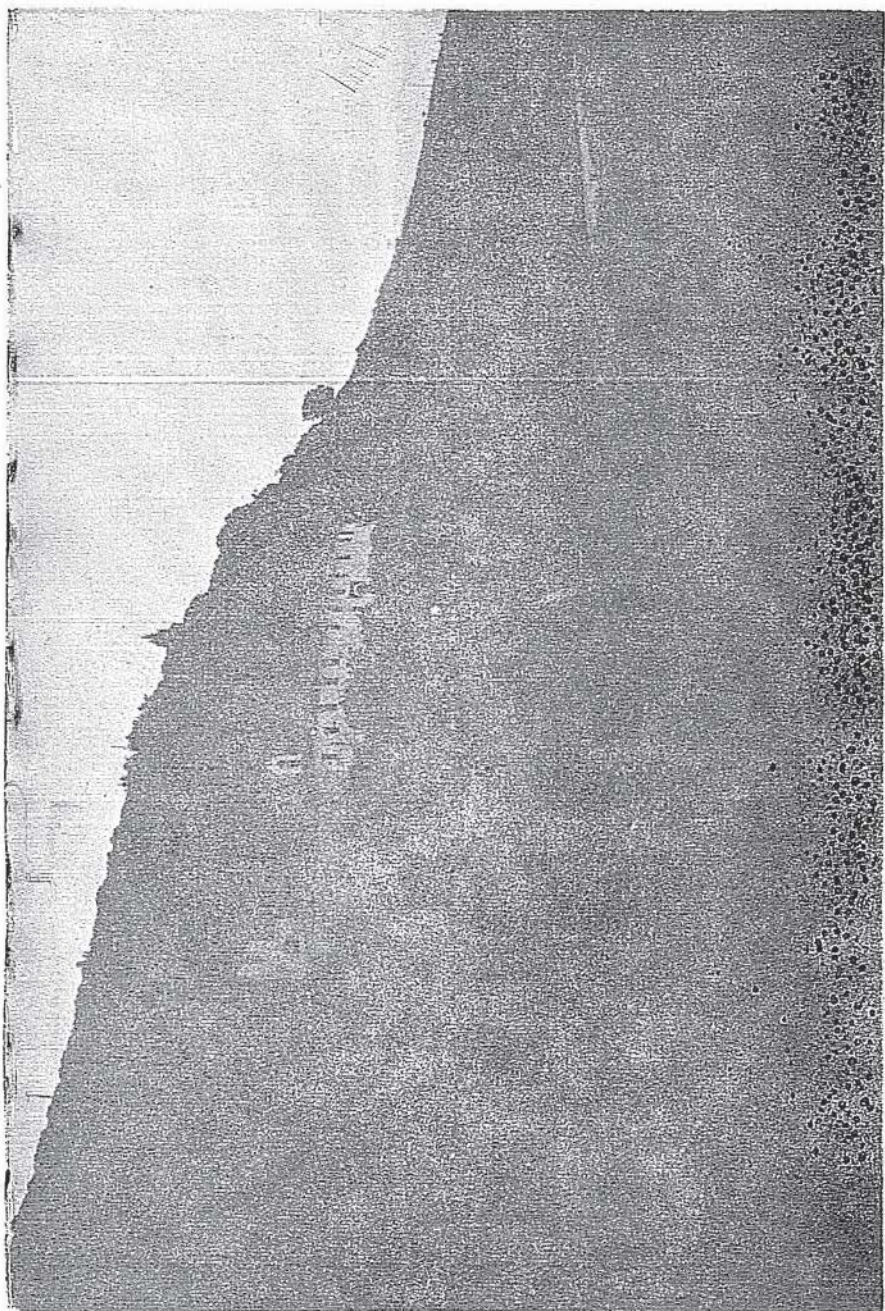
31 F. Miklosich et J. Müller, *Acta et diplomata graeca*, Vienne 1860-1890, II, pp. 86-87.

32 *Ibid.*, V, p. 284.

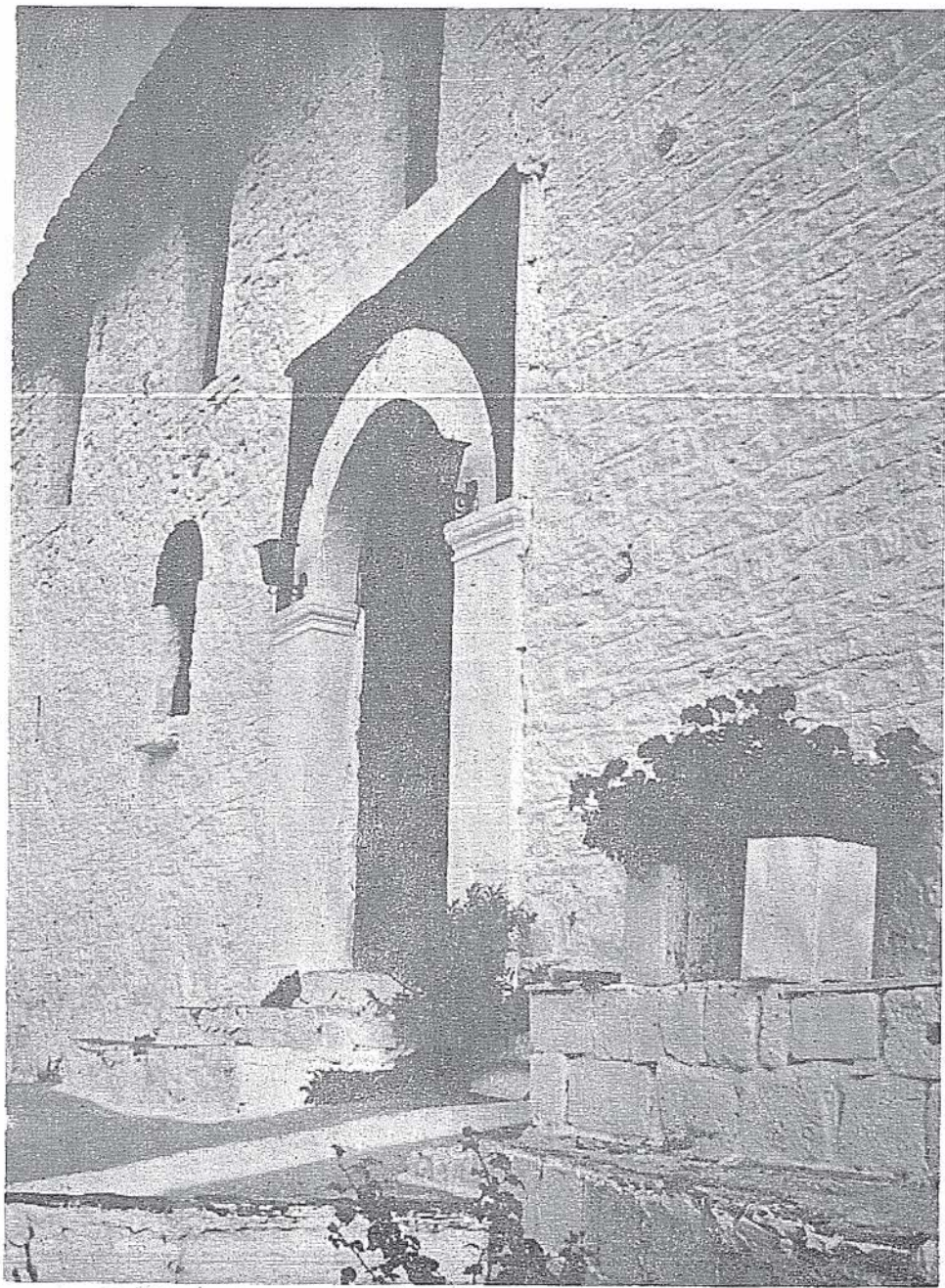
33 *The Travels of Macarius*, éd. Laura Ridding, Londres 1936, p. 15.



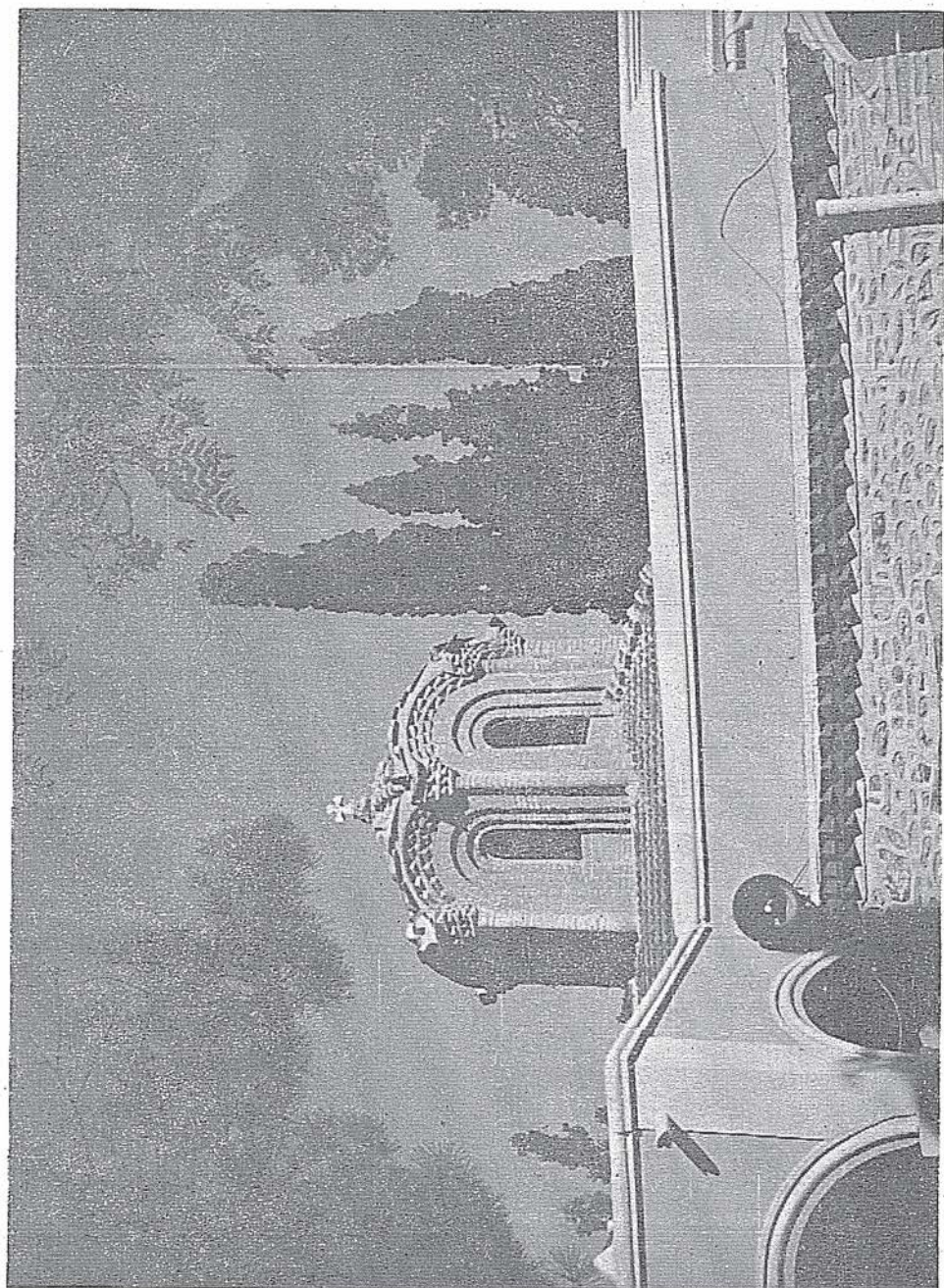
Monastère de KOUTLOUMOUSIOU (au premier plan),
Charyès, Mont Athos



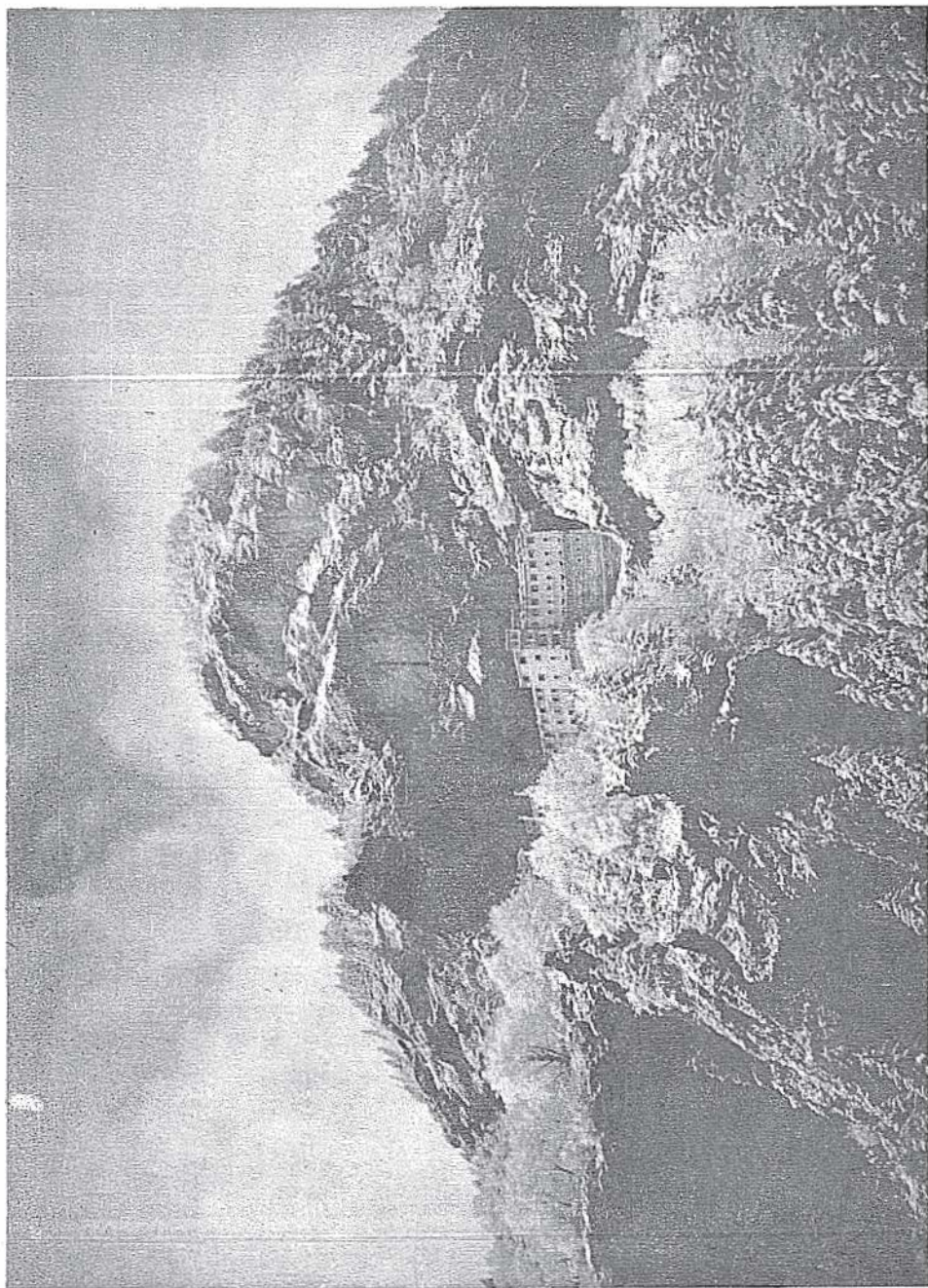
Monastère de DOURACHANI, Jamina



DOURACHANI, la porte d'entrée



Monastère des VLATTADES (Çavuş Manastırı), Salonique



Monastère de SUMELA, près de Trabzon